

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC A.T.S.C.L

L'an deux mille Treize le 26 septembre à 19.30 heures.

Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L

dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane,

se sont réunis au 20 rue de la Douane.

sur la convocation du Comité directeur en date du 12 septembre 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent la majorité requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **1 Approbation du rapport Moral.**
- **2 Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.**
- **3 Règlement des licences**
- **4 Carnet de tir.**
- **5 Classement des tireurs**
- **6 Organisation des compétitions.**
- **7 Calendrier de tir.**
- **8 Entraînements.**
- **9 Ecole de tir.**
- **10 Tir de loisir.**
- **11 Questions diverses.**

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 10 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Toutes les excuses pour cette date mais il y a des impératifs championnats et délai de dossier. Rien ne s'arrange au niveau des stands nous sommes toujours en panne et cela depuis 5 ans sur les cibles 25m, la fermeture du stand vitesse est impraticable à cause de l'évacuation des toxines, nous ne pouvons plus tirer à la poudre noire. Un petit espoir quelques réparations ont été effectuées, nous n'avons pas eu de réponse en ce qui concerne les cibles vitesse 10m. Nous avons encore été obligé d'annuler l'organisation du championnat de France et ceci pour la deuxième fois. Par contre en ce qui concerne notre bilan sportif, peut être un des meilleurs depuis 30années.

Après avoir entendu la lecture du rapport Moral, les membres n'ont pu que féliciter la bonne marche du club, nous étions engagés dans 6 championnats de France 4 en FFT et 2 en UFOLEP c'est finalement 4 titres de champion de France et 5 podiums en individuel et 3 titres de champion de France et 5 podiums par équipe que nous obtenons cette saison 2012/2013. Notre club monte en 1^{ère} division national au pistolet 10m et nous restons en national 2 au pistolet 25m, de bonnes places aux France individuel 10m et 25m avec une 3^{ème} et 2^{ème} place En Champagne nous restons le premier club pistoliers aux distances 10m et 25 50m.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat positif de 396.52 €, pour un budget de 67 518.04 € et des charges de 67 121.52 € avec un report à nouveau 1341.09 €. Cette augmentation des chiffres est due à l'incorporation du coût du stand déclaré par la municipalité. Une baisse des subventions de la municipalité et du Conseil Général nous pénalise de 1000 €. La participation des tireurs de compétition devient de plus en plus importante, difficile pour tous au niveau des entraînements.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

- Les licences sont aujourd'hui traitées directement par internet sur ordinateur Fédéral, il y a un délai d'environ 15 jours pour obtenir sa licence, avec la possibilité d'un duplicata. Pour les avis favorables, c'est le même procédé. Le montant de la licence sera sans doute augmenté pour la prochaine saison, suite à l'augmentation fédérale. Pour les tireurs de compétitions UFOLEP, une réunion sera organisée pour la participation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

- Les périodes annuelles des tirs contrôlés restent courant, janvier, juin et octobre, n'oublions pas de faire tamponner les carnets. Le renouvellement des carnets s'effectue au fur à mesure il est préférable de conserver l'ancien carnet de tir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

- Les nouveaux classements départementaux des différentes disciplines ont été effectués selon le règlement du tableau de bord départemental, ils vous permettent de disputer les différentes manches des coupes Aube, pour le 10m et 25m sport dans la division départementale selon votre niveau. Toutes les autres disciplines sont open. Par contre un classement par catégories Fédérale sera effectué à l'issu des tours pour déclarer les vainqueurs des coupes Aube.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Nous conservons les organisations départementales coupe Aube et Championnat. Suite à la demande fédérale UFOLEP pour l'organisation 2014, nous ne pouvons pas engager le club avant que le stand soit remis en état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Vous avez 4 calendriers, le général, celui des manches de coupe Aube, les créneaux des départementaux et le calendrier général des 4 départements de la Ligue, et des championnats de France. Attention des dates peuvent être modifiées, en cours d'année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h et le mercredi après midi à 14h. Le dimanche matin de 9h à 12h par Norbert Sala. Pour les jeunes jusqu'à l'âge de cadet ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'école de tir, les jeunes jusqu'à l'âge de cadet devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi. Ms Souillier Alain, en est le responsable. Les plombs seront encore gratuits pour les élèves, cette année. Par contre M. Souillier Alain sera responsable des licences et de leur visite médicale, il recevra des renforts de quelques retraités.

- Cette demande est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Pour le tir de loisir, M. Norbert Sala en est le responsable, responsable il aura si nécessaire l'appui de Jacques Quacchia et André Gauche. Le stand à utiliser est le stand de tir de vitesse ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes et des armes. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe, et principalement le dimanche matin. Ce stand a été cambriolé de toute notre ciblerie, et le déplacement des supports par la municipalité n'a pas été remis en place. Ce stand devra être aménagé.

- Cette demande est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Le concours interne est programmé pour le vendredi soir 29 novembre.

Une demande de subvention nous permettra de changer les cartouches en limite d'utilisation et réviser les pistolets air.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 27 septembre 2013.

Le vice Président

Le Président